



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-171

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-04-07-00058 - Décision DOS-SDOSHSNP-ASNP-TS n°2026-49 portant modification d'agrément de transports sanitaires terrestres au profit de l'entreprise de transports sanitaires terrestres AMBULANCES GRICOURT (2 pages)

Page 3

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-04-22-00002 - ARRÊTÉ du 22 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing (2 pages)

Page 5

R32-2026-04-22-00001 - ARRÊTÉ du 22 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France (1 page)

Page 7

**DÉCISION DOS-SDOSHSNP-ASNP-TS N°2026-49 PORTANT MODIFICATION D'AGRÈMENT DE TRANSPORTS  
SANITAIRES TERRESTRES AU PROFIT DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES  
AMBULANCES GRICOURT**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique et notamment en ses articles L.6312-1 à L.6313-1 ; R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. GILARDI (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France DOS-SDA-2022-455 du 30 juin 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de la Somme ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France DOS-SDA-2022-679 du 26 octobre 2022 portant avenant n°1 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de la Somme ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'agrément n°80-237 délivré le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la société de transports sanitaires AMBULANCES GRICOURT ;

Vu la déclaration en date du 17 mars 2026 relative à la modification de la gouvernance de la société AMBULANCES GRICOURT ;

Vu l'extrait kbis en date du 6 mars 2026 actant de la nouvelle gouvernance de la société AMBULANCES GRICOURT ;

Considérant, au vu de l'ensemble de ces éléments, qu'il y a lieu de modifier l'agrément de transports sanitaires terrestres n°80-237 délivré le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la société de transports sanitaires AMBULANCES GRICOURT ;

## **DECIDE**

**Article 1** – L'agrément de transports sanitaires terrestres n°80-237 délivré le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la société de transports sanitaires AMBULANCES GRICOURT est modifié à compter du 6 mars 2026.

**Article 2** – La gouvernance de cette entreprise est actée comme suit :

- Président : DELAMOTTE AND CO, société par actions simplifiée .
- Directeurs généraux :
  - M. Thierry DELAMOTTE
  - Mme Céline GRICOURT épouse DELAMOTTE
  - M. Arnaud DELAMOTTE
  - Mme Camille DELAMOTTE

**Article 3** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La présente décision sera notifiée à la société AMBULANCES GRICOURT

**Article 5** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'état en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le                    **- 7 AVR. 2026**

Pour le directeur général de l'ARS et par  
délégation,



**Isabelle GUILLOTON**  
Responsable du service  
Accès aux soins non programmés  
Transports sanitaires



**ARRÊTÉ du 22 avril 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération générale du travail (CGT) et par le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 4 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation**

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Kamel ASSADI (*désigné sur siège vacant*)

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Suppléants :

- Mme Cécile ANNEQUIN (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

## Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 avril 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,  
l'adjoint



Julien PILLOT

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



**ARRÊTÉ du 22 avril 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la  
caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France**

**Le ministre du travail et des solidarités  
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant qu'autres représentants, sur désignation**

1) Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaire :

- Monsieur Jean-Philippe GUISLAIN (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 avril 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,  
l'adjoint

Julien PILLOT

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*